



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-309

PUBLIÉ LE 27 AVRIL 2022

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Direction des affaires juridiques

75-2022-04-26-00004 - Arrêté directorial modifiant l'arrêté
n°75-2020-06-05-012 du 5 juin 2020 modifié fixant la liste des directeurs de
pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris (1
page)

Page 3

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2022-04-26-00004

Arrêté directorial modifiant l'arrêté
n°75-2020-06-05-012 du 5 juin 2020 modifié
fixant la liste des directeurs de pôles
d'intérêt commun de l'Assistance publique -
hôpitaux de Paris

Arrêté directeur modifiant l'arrêté n°75-2020-06-05-012 du 5 juin 2020 modifié fixant la liste des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris

**Le Directeur général
de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, R. 6147-1, R.6147-4 et R. 6147-5,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 13 novembre 2013 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté DG n° 75-2020-06-05-011 du 5 juin 2020 modifié fixant la liste des pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté DG n° 75-2020-06-05-012 du 5 juin 2020 modifié fixant la liste des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté ANA401 2022 03 0004 du 24 mars 2022, affectant Madame Marie-Cécile PONCET, directrice au Siège de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris auprès de la Direction Patients, Qualité et Affaires Médicales (DPQAM) pour exercer les fonctions de directrice responsable du département des ressources humaines médicales à compter du 11 avril 2022.

Arrête :

Article 1

L'article 1er de l'arrêté n°75-2020-06-05-012 du 5 juin 2020 susvisé est modifié comme suit :

- Pour la Direction Patient, Qualité et Affaires médicales (DPQAM) :

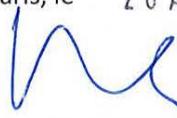
Madame Marie-Cécile PONCET ;

Madame Christine GUERI

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 26 AVR. 2022


Martin HIRSCH